

# Bygmalion: le deuxième procès du système

Sarkozy

19 MAI 2021 PAR MICHEL DELÉAN

**Le procès de l'affaire Bygmalion, qui porte sur l'explosion du compte de campagne de Nicolas Sarkozy en 2012 et son système de fausses factures, reprend ce jeudi 20 mai. Plusieurs avocats veulent impliquer Jean-François Copé, qui a bénéficié d'un non-lieu.**

Suspendu le 17 mars à cause de l'hospitalisation de l'avocat de Jérôme

Lavrilleux, le procès de l'affaire Bygmalion reprend ce jeudi 20 mai devant la XI<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris. Les débats s'annoncent animés, aucun des quatorze prévenus – dont Nicolas Sarkozy – ne voulant porter le chapeau.

Anciens cadres de l'UMP, anciens dirigeants de la campagne Sarkozy de 2012 et anciens patrons de Bygmalion ont tous des stratégies de défense différentes, et les balles vont siffler. Le fait que l'UMP devenue LR réclame 16 millions d'euros de dommages et intérêts à plusieurs prévenus envenime encore la situation.

Une offensive anti-Copé est déjà lancée par plusieurs prévenus. Jean-François Copé, qui était le secrétaire général de l'UMP pendant la campagne Sarkozy 2012, a obtenu un non-lieu du juge d'instruction, et il doit venir en simple témoin à ce procès, ce que d'aucuns ne digèrent pas.

Dès le 17 mars, Luc Brossollet, le défenseur de Franck Attal, ancien dirigeant de la branche « événementiel » de Bygmalion, a demandé au tribunal un supplément d'information, pour obtenir des éclaircissements sur le prêt de 55 millions d'euros obtenus par l'UMP en août 2012 auprès de plusieurs banques.

Si le parti a emprunté pour rembourser ses dettes, et que Jean-François Copé a signé la demande de prêt, c'est bien que le patron de l'époque de l'UMP savait qu'il y avait eu des dépenses considérables pour les meetings de la campagne de Sarkozy, exposait l'avocat, suggérant que la fraude était connue de tous.

Les défenseurs de Guillaume Lambert, alors directeur de la campagne de Nicolas Sarkozy, viennent de s'engouffrer dans la brèche. Christophe Ingrain et Rémi Lorrain ont adressé ce 19 mai au tribunal des conclusions visant à obtenir un supplément d'information et à « *reconsidérer le statut* » de Jean-François Copé. Autrement dit : rouvrir le dossier, et mettre en examen l'ex-patron de l'UMP.

Ayant examiné de nombreux scellés après la fin de l'instruction (procès-verbaux du bureau politique de l'UMP et contrat de prêt de 55 millions d'euros signé par Jean-François Copé le 6 août 2012), M<sup>es</sup> Ingrain et Lorrain estiment que le patron de l'UMP a été impliqué de façon active à tous les stades de la fraude, cela dès le mois de février 2012. Le bureau politique du 29 février a ainsi

confié « *au secrétaire général (et non au trésorier national) les pouvoirs et la responsabilité pour engager les fonds du parti au service de la campagne présidentielle et l'engager à consentir cet "effort majeur" »*, soulignent les avocats de Jérôme Lambert dans leurs conclusions.

Par ailleurs, l'avocat d'un ancien adhérent de l'UMP s'étant constitué partie civile, Frédérik-Karel Canoy, a adressé voici quelques jours à Jean-François Copé, pour des motifs assez proches, une « *citation à civilement responsable* » qui permettrait à l'actuel maire (LR) de Meaux de comparaître pendant les débats ou de se faire représenter par un avocat.

Au-delà des inévitables règlements de comptes, le principal enjeu du procès reste néanmoins le sort de Nicolas Sarkozy. À peine condamné le 1<sup>er</sup> mars à trois ans de prison dont un ferme pour corruption et trafic d'influence dans l'affaire dite « Paul Bismuth » – il a fait appel –, l'ancien chef de l'État va à nouveau comparaître devant un tribunal correctionnel. Il devra répondre, avec les treize autres prévenus de l'affaire Bygmalion, pendant cinq longues semaines, des folles dépenses de sa campagne présidentielle (perdue) de 2012.

Jugé pour « financement illégal de campagne électorale », Nicolas Sarkozy encourt une peine d'un an de prison et 3 750 euros d'amende.

Alors que le compte de la campagne Sarkozy 2012 n'a été retoqué que pour un petit dépassement de 360 000 euros, le scandale des fausses factures de la

société Bygmalion (et de sa filiale Event & Cie) éclate en 2014 : cette campagne à l'américaine a en fait coûté 42,8 millions d'euros, soit le double du maximum autorisé de 22,5 millions. Cela à cause d'une « *stratégie* » d'« *occupation maximale de l'espace médiatique et télévisuel, avec la multiplication de meetings souvent spectaculaires* », écrit le juge d'instruction Serge Tournaire dans son ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel.



Le meeting du Trocadéro, le 1er mai 2012. © Philippe Wojazer / POOL /

AFP

La débauche de moyens mis en œuvre pour cette campagne avait été en grande partie facturée sous de faux libellés à l'UMP. Outre l'ancien président candidat,

treize autres personnes (dirigeants de sa campagne, cadres de l'UMP, experts-comptables, dirigeants de Bygmalion et de sa filiale Event & Cie) sont jugées, selon les cas, pour des délits de faux, usage de faux, escroquerie, abus de confiance, recel et complicité de financement illégal de campagne électorale. Ils risquent pour certains jusqu'à cinq ans de prison et 375 000 euros d'amende.

Nicolas Sarkozy a tenté de faire annuler la procédure devant la cour d'appel puis devant la Cour de cassation, en vain. Au cours de l'instruction, l'ancien président de la République a assuré qu'il n'était au courant ni de l'explosion des dépenses de sa campagne de 2012, ni du système des fausses factures Bygmalion adressées à l'UMP plutôt qu'à sa campagne. Sur son ignorance revendiquée des alertes comptables, il a été contredit formellement par son ancien directeur de campagne, Guillaume Lambert, qui sera également jugé.

Deux notes détaillées des 6 et 7 mars 2012 avaient insisté auprès des dirigeants de la campagne et du parti sur la nécessité de réduire la voilure, et les alertaient sur les risques encourus. Guillaume Lambert affirme avoir informé Nicolas Sarkozy.

---

## LIRE AUSSI

- [Bygmalion: le second procès de Sarkozy est renvoyé](#) PAR [MICHEL DELÉAN](#)
- [Affaire Bygmalion: Sarkozy joue encore la procédure](#) PAR [MICHEL DELÉAN](#)

- Comptes de campagne: repenser le contrôle, maintenant! PAR [MATHILDE MATHIEU](#) ET [ANTTON ROUGET](#)
- Bygmalion: Sarkozy renvoyé devant le tribunal pour financement illégal PAR [MATHILDE MATHIEU](#)
- Notre dossier: le scandale Bygmalion PAR [MATHILDE MATHIEU](#)

*« Je lui ai indiqué l'alerte transmise par l'expert-comptable ainsi que le fait que nous nous efforcions de mettre immédiatement en œuvre ses recommandations.[...] J'ai dû lui en parler la semaine du 12 mars lors d'une réunion de coordination à l'Élysée en présence des responsables de l'équipe de campagne. [...] Il m'a dit : "Très bien" », déclare le directeur de campagne sur procès-verbal.*

Une autre note avait tiré la sonnette d'alarme entre les deux tours de la présidentielle. *« Nicolas Sarkozy a prétendu ne pas avoir été informé », relève Serge Tournaire. Mais là encore, son ex-directeur de campagne assure « la lui avoir communiquée ». Or, « pas plus que le premier, le second avertissement n'a amené de la part de[Nicolas Sarkozy] une réaction appropriée », écrit le juge d'instruction. Huit meetings se sont ajoutés jusqu'au second tour, dont la fameuse réunion en plein air du Trocadéro, qui a coûté plus de 1,2 million d'euros.*

Le préfet Lambert a réitéré ses propos à visage découvert dans l'émission « Complément d'enquête » diffusée le 11 mars sur France 2, juste avant l'ouverture du procès. Une émission dans laquelle l'ancien président du Conseil constitutionnel Jean-Louis Debré assure, pour sa part, que Nicolas Sarkozy a fait pression sur lui en 2012 pour qu'il ne rejette pas son compte de campagne.

L'équipe de campagne de Sarkozy avait la folie des grandeurs, et rien n'était trop beau pour le président candidat : le meeting monstre de Villepinte, le 11 mars 2012, a par exemple coûté à lui seul plus de 6 millions d'euros.

Selon l'ordonnance du juge Tournaire – le second juge chargé du dossier, Renaud Van Ruymbeke, a refusé de la signer –, le candidat Sarkozy ne pouvait ignorer ni l'explosion des dépenses de sa campagne ni l'intervention de Bygmalion. « *Nicolas Sarkozy a incontestablement bénéficié de fraudes révélées par l'enquête, qui lui ont permis de disposer, lors de la campagne de 2012, de moyens bien supérieurs à ce que la loi autorisait, sans subir de sanction en proportion avec les montants dissimulés* », écrit le juge d'instruction.

« *Toutefois, l'enquête n'a pas établi qu'il les avait ordonnées, ni qu'il y avait participé, ni même qu'il en avait été informé. Jérôme Lavrilleux [directeur de campagne adjoint de Sarkozy – ndlr] a affirmé ne pas lui en avoir parlé. Les autres personnes poursuivies, et notamment le directeur de campagne*

*Guillaume Lambert et Éric Cesari ont nié leur implication personnelle et n'ont a fortiori pas mis en cause le candidat. »*

Nicolas Sarkozy n'est donc pas poursuivi pour la fraude elle-même, mais pour avoir explosé le plafond de dépenses autorisé, et avoir donné des « *instructions contraires* » aux « *préconisations et recommandations des experts-comptables* » pour maintenir les dépenses dans le cadre légal.